

Soutenir Nos Actions,
Favoriser L'orientation
Et L'insertion Professionnelle
De Nos Élèves Et Étudiants

En Nous Versant Votre Taxe d'Apprentissage

LYCÉE DES MÉTIERS SAINT ELOI
Aix en Provence



À l'exception de quelques cas particuliers, les entreprises qui emploient au moins un salarié, soumises à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés et dont le siège social est situé en France sont soumises à la taxe d'apprentissage (T.A).

La T.A est le seul impôt pour lequel vous avez l'opportunité de choisir le bénéficiaire.

En choisissant notre établissement, vous donnez la priorité à notre vision de l'enseignement professionnel. Un enseignement dans lequel nous développons le savoir-être au même niveau que le savoir-faire ou le savoir.

En vous engageant à nos côtés vous contribuez au développement des installations et des équipements pédagogiques mis à la disposition de nos jeunes élèves et étudiants. Participant ainsi à la professionnalisation et l'insertion dans la société de vos futurs collaborateurs.

Je vous remercie pour votre engagement à nos côtés.

La direction

La taxe d'apprentissage :
Un complément de ressource essentiel

1 Elle nous permet d'actualiser les équipements pédagogiques et les installations mis à la disposition de nos élèves et étudiants.

2 Dans l'objectif de présenter la richesse des métiers du numérique, de la transition énergétique et de la maintenance industrielle.

3 Afin de développer l'esprit critique et la créativité de nos étudiants pour qu'ils deviennent vos talents de demain

ATTENTION NOUVEAUTÉ 2023 :

Le mode de collecte et d'attribution du solde de votre taxe d'apprentissage change ! Le règlement du solde de la taxe d'apprentissage, comme celui de la part principale, se fera auprès des URSSAF et MSA puis reversé aux établissements que vous aurez choisi par la caisse des Dépôts et Consignations.

Lycée des métiers Saint Eloi
09 avenue Jules Isaac – 13100 Aix en Provence
www.lycee-saint-eloi.com



Lycée des métiers du numérique, de la transition énergétique et de la maintenance industrielle

NOUS VERSER UNE PART DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

À partir du 25 mai 2023 connectez-vous sur la plateforme SOLTÉA
<https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/actualites/soltea-cest-quoi-vous-explique-tout-en-video>

Cliquez sur le bouton « Connexion » en haut à droite de l'écran et laissez-vous guider !

Pour toute question concernant votre connexion à SOLTÉA, une assistance téléphone est disponible au **09 70 80 98 63**.

La taxe d'apprentissage est constituée de deux parts :

- Une part principale qui finance les formations par apprentissage ;
- Un solde qui finance le développement des formations initiales technologiques et professionnelles (hors apprentissage) et l'insertion professionnelle.

Dans le cadre du transfert de recouvrement de la taxe d'apprentissage à l'Urssaf, les principaux changements sont les suivants :

- La déclaration se fait désormais en DSN ;
- La déclaration de la part principale est désormais mensuelle ;
- Le solde est recouvré annuellement, en exercice décalé.

Comment nous identifier ?

Pour nous verser tout ou partie de votre taxe d'apprentissage, il vous suffira de :

- Saisir vos identifiants sur la plateforme SOLTÉA ;
- Lancer une recherche d'établissement en haut à droite de l'écran. La recherche s'effectue au choix :
 - Par le numéro de **SIRET : 782 688 154 000 15** ;
 - Ou par le **code UAI : 0131391S** ;
 - Ou encore par :
 - Le **nom : LYCEE DES METIERS PRIVE ST ELOI** et,
 - Le **code postal : 13090** ou la **ville : Aix-en-Provence**.
- Vous devrez ensuite choisir le pourcentage de votre taxe que vous souhaitez nous affecter.



LES SECTIONS HABILITÉS À PERCEVOIR VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

Le lycée professionnel

- Le CAP électricien ;
- Le BAC PRO Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés (MELEC) ;
- Le BAC PRO Maintenance des Systèmes de Production Connectés (MSPC) ;
- Le BAC PRO Cybersécurité, Informatique et Réseaux, Électronique (CIEL).



L'enseignement supérieur

- Le BTS Gestion de la PME (GPME) ;
- Le BTS Support à l'Action Managériale (SAM) ;
- Le BTS Maintenance des Systèmes de Production (MS) ;
- Le BTS Cybersécurité, Informatique et Réseaux, Électronique (CIEL).



SOUTENIR LES PROJETS



- Accompagner les sportifs et artistes de haut niveau dans le double projet scolaire et sportif ou artistique ;
- Développer les projets à caractère humanitaire ;
- Développer la culture et les projets à caractère internationaux.



Lycée des métiers Saint Eloi
09 avenue Jules Isaac – 13100 Aix en Provence
www.lycee-saint-eloi.com

